

ASSEMBLEE NATIONALE

14 février 2005

SAUVEGARDE DES ENTREPRISES - (n° 1596)

AMENDEMENT

N° 224

présenté par
M. de ROUX, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 166

Supprimer le IV de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une disposition inutile compte tenu du tableau de concordance figurant en annexe du projet de loi.